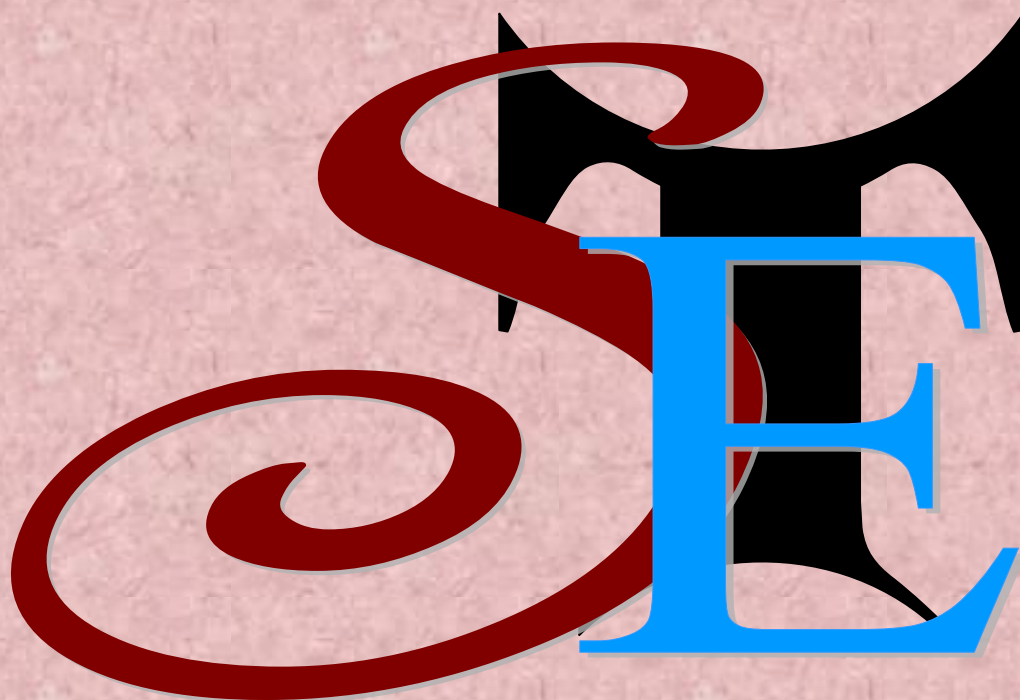




INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION**



Juin 2019 N° 11

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION

**INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET
PROFESSIONNEL**

CENTRE DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION**

Directeur de Publication : Dr BERTE Zakaria, IPNETP

Secrétaire de Publication : Dr KONE Koko Siaka, IPNETP

Directeur Scientifique : Pr Kanvally FADIGA, ENS

Membres du comité scientifique

Pr BAHA Bi YOUZAN D. : Université de Cocody Abidjan

Pr KOUADIO Béné Marcel : Université de Cocody Abidjan

Pr SANGARE Moustapha Karam..... : INPHB, Yamoussoukro

Pr GBONGUE Jean-Baptiste : IPNETP, Abidjan

Dr BERTE Zakaria : IPNETP, Abidjan

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION

TABLE DES MATIERES

Editorial Dr Zakaria BERTE.....	7
I - Enseignement différencié selon le genre et performance scolaire des garçons et des filles dans le système éducatif ivoirien : Cas des Ecoles Secondaires MAKORE et ETIMOE dans la commune de Bingerville. DJIMAN B.	9
II - Les fondements de la laïcité : principes et enjeux AMANI K. E.	41
III - Approche chronopsychologique de la flexibilité mentale chez des travailleurs ivoiriens. MEITE A. Université Félix Houphouët Boigny, Départ. de Psychologie Laboratoire de Psychologie Génétique et Différentielle, SORO K. I., MARQUIE J.C. Université Toulouse Jean Jaurès (ex. le Mirail)	55
IV – Enjeux socio-économiques du travail des enfants dans le transport en commun à Abidjan : étude de cas des apprentis « gbaka ». TIOTE B., S. YEO· TOURE I.	71
V - Pratiques citadines et représentations sociales du jardin botanique de Bingerville. YAPI Latto Ruphin	101
VI - Pratiques paysannes et certification du cacao ivoirien/Farmer practices and certification of Ivorian cocoa. K. J. M. N’GUESSAN,	123
VII - Stratégies de collecte de sang en Côte d’Ivoire : impacts quantitatif et qualitatif des collectes mobiles sur la production du Centre National de Transfusion Sanguine. KAMBE K. Y. ¹, OUATTARA A.², BIEROU B. T. ³, HYDA J.³, KONATE S.³, DEMBELE B.³	149

¹ Institut d’Ethno-Sociologie/Université Félix Houphouët-Boigny

² Institut Pasteur d’Abidjan

³ Centre National de Transfusion Sanguine

**ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS
DANS LE TRANSPORT EN COMMUN A ABIDJAN :
ETUDE DE CAS DES APPRENTIS «GBAKA»**

TIOTE Bintou (bintoutiote@yahoo.fr) ; **Souleymane YEO** (y.souleymane@yahoo.fr) ;
TOURE Irafiala (martinet20091@live.fr).

Résumé

Le travail des enfants est une préoccupation universelle qui ne laisse pas la Côte d'Ivoire indifférente. Cependant, malgré les dispositions étatiques prises ledit phénomène persiste dans les secteurs d'activités ivoiriens. D'où l'intérêt de ce travail qui analyse les enjeux socio-économiques de l'implication des enfants dans le transport en commun des minicars «gbaka». Pour y parvenir, une enquête mixte a été initiée. La théorie de la motivation de Maslow (1954) et de l'imitation de Tarde (1980) ont permis d'analyser les données. En conclusion, l'étude relève que, d'une part, le travail des enfants apprentis «gbaka» a une valeur économique, est un facteur de réintégration sociale et un moyen d'autonomisation sociale. D'autre part que ce travail a un caractère abusif, dangereux, incite à la consommation de stupéfiants et engendre des maladies corporelles.

Mots-clés : travail des enfants, apprentis «gbaka», enjeux socio-économiques, imitation, réintégration sociale, autonomisation sociale.

Abstract

Child labor is a universal concern that does not leave Côte d'Ivoire indifferent. However, despite the state measures taken, this phenomenon persists in the Ivorian sectors of activity. Hence the interest of this work that analyzes the socio-economic issues of the involvement of children in the public transport of "gbaka" minicars. To achieve this, a mixed survey was initiated. Maslow's theory of motivation (1954) and Tarde's imitation (1980) made it possible to analyze the data. In conclusion, the study notes that, on the one hand, the work of apprentice children "gbaka" has an economic value, is a factor of social reintegration and a means of social empowerment. On the other hand, this work is abusive, dangerous, encourages the consumption of narcotics and causes bodily diseases.

Keywords: child labor, apprentices «*gbaka*», socio-economic issues, social reintegration, social empowerment.

1. Introduction

Dès sa création, le travail des enfants a constitué un sujet très préoccupant pour l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Ce phénomène persiste en tant qu'un problème aux dimensions économiques et sociales dans la plupart des régions du monde (BIT, 2010). La Côte d'Ivoire n'est pas épargnée par ce phénomène du travail des enfants. En effet, le phénomène d'enfants travailleurs a été constaté, à l'origine, dans l'agriculture. Il s'est ensuite généralisé au fil du temps à tous les secteurs d'activités (INS, 2013).

Compte tenu de l'universalité et de l'importance de la problématique du travail des enfants, les organismes internationaux en charge de la question adoptent des traités qui une fois ratifiés par les pays membres les obligent à un respect de son contenu. La Côte d'Ivoire ne reste pas en marge de la ratification des conventions internationales relatives au travail des enfants (BIT, 2002). Dans cette optique, elle a ratifié la convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (1989)⁴, la convention n°138 (1973) et n°182 (1999) de l'OIT⁵ et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant⁶ (1979).

Nonobstant cela, le phénomène du travail des enfants existe et prend de plus en plus d'ampleur dans plusieurs secteurs d'activités ivoiriens tels que la production de cacao, le commerce, les mines, les travaux domestiques et le transport en commun des minicars «*gbaka*⁷» un domaine très peu connu. De plus en plus, il est constaté que les enfants sont impliqués dans le transport en commun des minicars «*gbaka*».

⁴ Cette convention est ratifiée le 4 février 1991.

⁵ Ces conventions sont ratifiées le 7 février 2003.

⁶ Cette convention est ratifiée le 27 février 2004.

⁷ Petits cars d'une vingtaine de places, exploités d'une manière artisanale. Ce terme signifie panier en baoulé (groupe ethnique ressortissant du centre de la Côte d'Ivoire).

Pourtant depuis la menace du boycott du cacao ivoirien par les institutions internationales, le gouvernement fait de la problématique du travail des enfants une préoccupation majeure (Rueff, 2002). Dans cette logique d'éradication du phénomène du travail des enfants en vue de répondre aux exigences internationales, la sous-direction de la Lutte contre la Traite d'Enfants et la Délinquance Juvénile (SDLTEDJ) de la direction de la police criminelle, est créée par décret n°2006-11 du 22 février 2006. Elle vise à renforcer l'axe d'action relatif à la répression par le biais de la brigade de lutte contre le travail des enfants qui traduit les auteurs de traite devant les autorités judiciaires. Toujours dans la même optique, le Service Autonome de la Lutte contre le Travail des Enfants (SALTE) est créé par décret n°2011-281 du 5 octobre 2011 et devient par la suite la Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants (DLTE). Par ailleurs, en vue de se conformer aux vingt-neuf (29) recommandations faites à la Côte d'Ivoire lors de la 52^{ème} session de la Commission des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP, 2012), la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 est votée et porte modification de la loi n°95-696 du 7 septembre 1995. Cette loi est relative à l'enseignement et stipule que dans le service public, la scolarisation est obligatoire pour tous les enfants âgés de six (6) à seize (16) ans. A cela s'ajoute les multiples affiches publicitaires de sensibilisation à l'endroit de la population ainsi qu'une bande dessinée réalisée par le Ministère de la femme, de la protection de l'enfant et de la solidarité en 2017 et présentée après le journal télévisé de 20 heures sur la Radiotélévision Ivoirienne. Cette action étatique vise à interpeller ou sensibiliser la population sur la place des enfants de moins de 17 ans qui n'est autre par ailleurs que dans une école.

En dépit, des mesures prises pour endiguer le phénomène du travail des enfants, force est de constater que celui-ci demeure. Dès lors, nous nous posons la question de savoir : quels sont les enjeux socio-économiques du travail des enfants apprentis ⁸ dans le transport en commun des minicars «gbaka» ?

⁸ Personne qui par des gesticulations appelle les usagers à embarquer dans le véhicule, réclame le titre de transport et signale les arrêts (il organise le déplacement d'un point A à un point B).

Cette étude vise à analyser les enjeux socio-économiques du travail des enfants dans le transport en commun à Abidjan. Plus spécifiquement, il s'agit d'identifier le bénéfice socio-économique de l'exercice du métier «gbaka» et de relever les inconvénients sociaux de l'exercice de ce métier.

2. Méthodologie

Cette étude a mis à contribution les approches quantitatives et qualitatives. Sous l'angle quantitatif, vu l'inaccessibilité des apprentis «gbaka» et l'instabilité du métier nous avons procédé à un dénombrement des enfants travailleurs de moins de 17 ans. Le dénombrement des enfants apprentis «gbaka» a été possible grâce aux registres de la coordination des filles et fils d'Adjamé et de la mutuelle générale des acteurs de transport terrestre de Côte d'Ivoire. Le dénombrement prend en compte les apprentis «gbaka» de moins de 17 ans qui mènent leur activité sur l'axe Adjamé-Abobo, Adjamé-Yopougon et Adjamé-Cocody. Ces registres ont été mis à jour par un recensement effectué à notre initiative sous le contrôle de ces deux structures. La confrontation des données issues de ses deux structures donne 2050 apprentis «gbaka».

Notre échantillon d'enquête porte sur 10% de ces apprentis, soit 205 enfants. Par ailleurs, cet échantillon exclut les enfants apprentis «gbaka» exerçant l'activité uniquement que dans les communes de Bingerville, Anyama et Songon. Mais ne retient que les enfants exerçant sur les tronçons Adjamé – Abobo, Adjamé – Cocody et Adjamé – Yopougon ainsi que ceux exerçant leur activité uniquement dans les communes de Yopougon et Abobo.

S'agissant de la technique de l'échantillonnage, nous avons opté pour l'échantillon accidentel ou de commodité. Cette technique est utilisée quand la population n'est pas définie. Quand il s'agit de groupe dont les caractéristiques n'ont pas été établies en fonction d'une recherche et que l'on doit accepter comme tel dans la recherche parce que disponible, présent à un endroit déterminé, à un moment précis. Ainsi, selon cette technique, les sujets sont choisis en fonction de leur disponibilité (N'Da, 2015).

Cette démarche consiste à procéder à un consentement éclairé. En effet, nous nous sommes rendus dans les gares, les stations ou les points de stationnement. A ces endroits, nous avons cherché à rencontrer les chefs de gare ou responsables de zone à qui nous avons soumis nos préoccupations, ceux-ci nous ont donné l'autorisation d'échanger avec les enfants apprentis «gbaka». Nous avons expliqué l'intérêt de notre étude à ces enfants que nous rencontrons à ces endroits ou qui venaient au fur et à mesure que les minicars «gbaka» chargeaient à tour de rôle, ceux-ci ont accepté de répondre à nos questions selon leur disponibilité. Notre questionnaire est axé sur les caractéristiques sociodémographiques des enfants travailleurs, les logiques sociales de l'implication de ces enfants dans le transport en commun des minicars «gbaka», le processus d'intégration des enfants apprentis dans ce milieu et les impacts socio-économiques du travail des enfants apprentis «gbaka».

Au plan qualitatif, la technique par choix raisonné ou intentionnel a permis d'échanger avec les parents / tuteurs des enfants et les conducteurs qui les emploient. Cette technique repose sur le jugement du chercheur qui fait le tri de cas à inclure dans l'échantillon répondant de façon satisfaisante à sa recherche (N'Da, op.cit.). Ainsi, nous avons contacté les conducteurs et leurs parents / tuteurs qui était les plus aptes à qui nous avons soumis des guides d'entretien. Nous nous sommes donc entretenus avec les conducteurs respectifs ainsi que leurs parents/tuteurs. Ce procédé nous a permis d'interroger à termes vingt-cinq (25) personnes dont dix (10) parents/tuteurs et quinze (15) conducteurs.

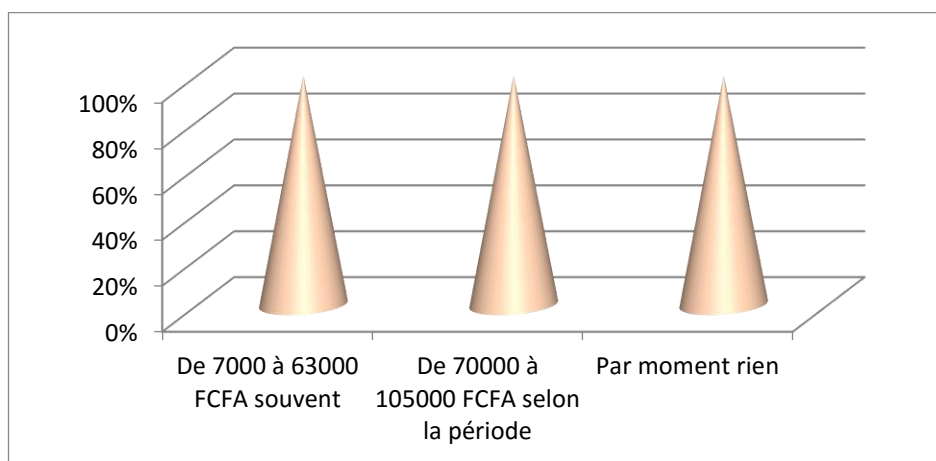
Le dépouillement des données quantitatives s'est effectué au moyen du logiciel sphinx plus² version 5, à IBM SPSS Statistics 23 et Excel. L'analyse de contenu a été primordiale dans l'analyse et l'interprétation des données qualitatives recueillies sur le terrain. L'analyse descriptive a été capitale dans l'analyse et l'interprétation des données quantitatives recueillies sur le terrain. Les données issues de ce traitement ont été passées au crible de la théorie de la motivation de Maslow (1954) afin de comprendre les enjeux socio-économiques du travail des enfants dans le transport en commun des minicars «gbaka».

Avec les précautions méthodologiques ainsi décrites, les résultats ci-après ont été obtenus.

3. Résultats

3.1. Le travail des enfants apprentis «gbaka» comme valeur économique

Graphique 1 : Répartition des enfants apprentis «gbaka» en fonction du revenu hebdomadaire



Source : notre étude, juillet 2018

Concernant, les revenus des enfants impliqués dans le transport en commun des minicars «gbaka» la réalité décrite est la même pour tous les apprentis. Il ressort de la lecture de ce graphique que les revenus hebdomadaires des apprentis «gbaka» ne sont pas constants et se présentent sous trois grandes tendances la première de 7000 à 63000 FCFA souvent, la deuxième de 70000 à 105000 FCFA selon la période et la troisième par moment rien.

La première tendance décline le déroulement de l'activité dans une période ordinaire où le conducteur, l'apprenti et le véhicule ne rencontre pas de problème majeur. Cela apparaît dans les propos de l'apprenti S.B., de la ligne Adjamé - Yopougon : «*Si, on n'a pas de problème avec le gbaka ou les policiers par semaine on peut avoir 8000 F, 9000 F jusqu'à 63000 F parfois quand je n'ai rien c'est 7000 F c'est-à-dire 1000 FCFA par jour*».

La seconde tendance montre les périodes à forte affluence où le trafic est dense (période de fête, période de grands événements). Dans ces périodes, les apprentis refusent les négociations sur le coût du transport et vont jusqu'à hausser le coût du déplacement aux heures à forte affluence. Cela se perçoit dans les propos de l'apprenti E.J., de la ligne Adjamé – Abobo :

Pendant les périodes de fêtes ça marche, on ne négocie pas le transport. On peut gagner jusqu'à 105000 F par semaine si tu n'as rien eu c'est 70000 F. Pendant les heures de pointe aussi ça marche pas de négociation c'est le moment où on se fait de l'argent.

La dernière tendance s'explique par les difficultés rencontrées qui empêche le conducteur d'obtenir une recette convenable. Cela peut-être dû à une panne du véhicule, un accident de circulation, un problème avec un policier et autres. Cela est confirmé par les propos du conducteur H.X., de la ligne Adjamé – Cocody : «*souvent on travaille on ne gagne rien souvent c'est à cause d'une panne sur la voiture, un accident ou un problème avec un policier*».

Ces données montrent l'instabilité des gains dans ce secteur d'activité, les revenus des enfants travailleurs sont donc des valeurs non constantes. Les revenus des enfants travailleurs bien qu'irréguliers constituent des sources de motivation pour eux en ce sens qu'ils leurs permettent de satisfaire des besoins physiologiques tel que mentionné par Maslow (1954).

3.2. Le travail des enfants apprentis «gbaka» comme facteur de réintégration sociale

Tableau : Répartition des enfants apprentis «gbaka» selon le niveau d’instruction et le mode d’intégration dans le milieu

Mode d’intégration dans le milieu \ Niveau d’instruction	Initiative des parents /d’un proche	Conseil/ aide d’un ami	Appel d’un conducteur de minicar "gbaka"/d’un syndicat	TOTAL
Analphabète	8 (7.1%)	9 (15.2%)	0 (0%)	17 (8.3%)
Déscolarisés de l’école occidentale ou de l’école coranique	41 (36.3%)	44 (74.6%)	21 (63.6%)	106 (51.7%)
En cours de scolarisation	64 (56.6%)	6 (10.2%)	12 (36.4%)	82 (40%)
TOTAL	113 (55.1%)	59 (28.8%)	33 (16.1%)	205 (100%)

Source : notre étude, juillet 2018

Dans le tableau 1, on remarque 64 enfants scolarisés soit 56.6% sont impliqués dans le transport en commun des minicars «gbaka» par des parents ou des proches. Alors que seuls 17 enfants analphabètes soit 8.3% intègrent le milieu par le biais des parents, des proches ou des amis. La majorité des enfants déscolarisés de l’école occidentale et coranique 44 soit 74.6% sont impliqués dans le milieu par le canal (aide ou conseil) des amis.

Ce taux d’enfants scolarisés s’explique par le fait que ces derniers ont des parents ou des proches qui exercent dans le milieu alors ils y intègrent seulement pendant les vacances, congés ou jours non ouvrables pour travailler afin de gagner de l’argent. Ces enfants apprentis ayant des parents ou des proches qui exercent dans le transport en commun des minicars «gbaka» s’adonnent à cette activité pendant les vacances, congés ou jours vacants afin d’obtenir de l’argent. Cela apparaît dans les propos

de l'apprenti B.K., de la ligne Adjamé –Yopougon : *«Comme ce sont les vacances, je viens travailler avec mon grand-frère pour gagner de l'argent au lieu de me promener ou passer le temps à jouer».*

Ce faible taux d'enfants analphabètes se justifie par le fait que les messages de sensibilisation et les actions concrètes liés à la scolarisation obligatoire et gratuite des enfants de moins de 17 ans ont été adoptés par la population. Etant donné que l'Etat a mis en place un système éducatif public dans lequel la scolarité est gratuite, la population y a adhéree ce qui réduit le nombre d'enfants apprentis «gbaka» analphabètes.

Le taux élevé d'enfants déscolarisés de l'école occidentale ou coranique impliqués dans le transport en commun des minicars «gbaka» s'explique par le fait qu'après leur abandon ou leur exclusion du système éducatif, ces derniers sur conseils des amis ou avec leur aide intègrent le milieu. Cela apparaît dans les propos du conducteur de minicar «gbaka» H.C., de la ligne Adjamé – Abobo :

Je crois que le travail des enfants a aussi un bon côté, si l'enfant refuse d'aller à l'école ou est renvoyé l'idéal est de l'aider à l'intégrer le milieu pour qu'il arrive à se prendre en charge et se réaliser plus tard.

Un autre chef syndicat F.F., de la commune d'Abobo ajoute :

Si, nous n'aidons pas nos enfants qui arrêtent les cours ou sont renvoyés à intégrer le milieu, qu'est-ce qu'ils font devenir, vous savez que le pays est devenu "bras long"⁹, si tu ne connais pas quelqu'un ton enfant ne va pas travailler. Ceux-mêmes qui ont les diplômes ont du mal à s'insérer dans la société. Au moins, dès le bas-âge l'enfant est cassé, il sait ce qu'il va faire.

⁹ Expression employée dans le jargon ivoirien qui signifie être en relation avec des personnalités, connaître des personnalités du pays

Ces assertions montrent que les enfants déscolarisés de l'école occidentale ou coranique sont réinsérés dans le transport en commun des minicars «gbaka» afin qu'il puisse obtenir un statut social. Cela se perçoit dans les propos du responsable de l'ONG Monique Marnet H.G., : «*quoi qu'on dise du travail des enfants dans le transport en commun des minicars gbaka il permet l'intégration sociale des déscolarisés sur le long terme*».

C'est en cela que le responsable syndical de l'union de Cocody R.J., déclare que :

Le travail des enfants est peut-être un mal pour un bien. Parce que cela permet de lutter contre le banditisme, sinon si ces enfants travailleurs ne sont pas en activité ils deviendront des parasites, des délinquants. Cette activité permet ainsi aux enfants sortir du système éducatif de s'insérer socialement.

Ces données laissent apparaître que le secteur du transport en commun des minicars «gbaka» est un facteur de réintégration sociale pour les enfants déscolarisés de l'école occidentale ou coranique. Ce qui constitue d'ailleurs une source de motivation pour ces enfants travailleurs car ils arrivent à satisfaire des besoins d'appartenance ou besoins sociaux en plus des besoins physiologiques déjà mentionné (Maslow, 1954). En effet, ces enfants rejetés par le système scolaire occidental ou coranique sont réintégrés dans le transport en commun où ils exercent le métier d'apprenti «gbaka». L'exercice de ce métier permet à ces enfants apprentis «gbaka» d'appartenir à un groupe social ce qui constitue une source de motivation pour eux dans le travail.

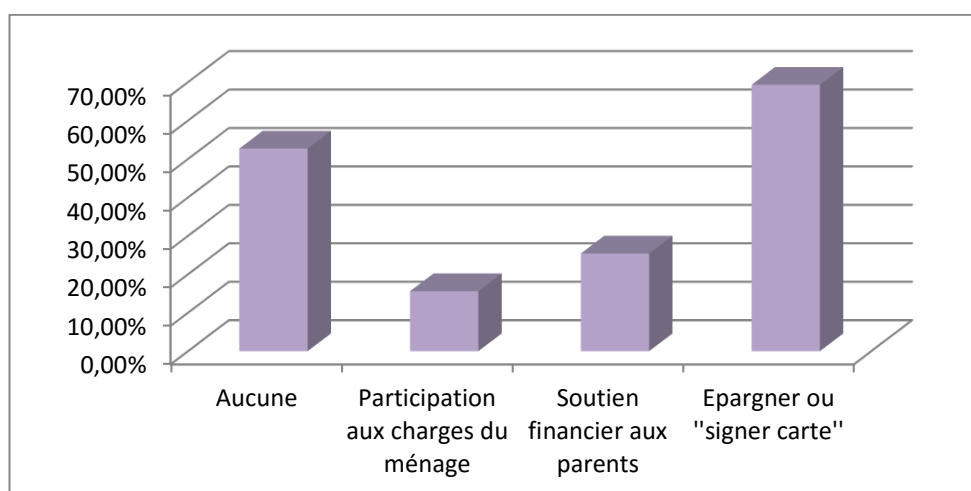
3.3. Le travail des enfants apprentis «gbaka» comme moyen d'autonomisation sociale

A la question de savoir : ces gains vous permettent-ils de subvenir à vos besoins ? On s'aperçoit que les 205 enfants apprentis «gbaka» disent pouvoir subvenir aux besoins physiologiques soit 100% de l'effectif total. Ces besoins physiologiques se résument à satisfaire les besoins directement liés à la survie de l'individu (besoin de manger, boire, se vêtir, se reproduire, dormir). Ils justifient cela par la régularité de la paie, en effet,

la majorité d'entre eux disent percevoir régulièrement des revenus. Les quelques-uns qui affirment que la paie n'est pas régulière justifient cela par le fait qu'ils rencontrent souvent des problèmes avec leurs conducteurs respectifs. Cela se perçoit dans les propos de l'apprenti G.D., de la ligne Adjamé – Abobo : «souvent quand tu travailles le chauffeur dit tu l'as volé et refuse de donner ta ration¹⁰, moi je trie avec les chauffeurs que je travaille hein».

La régularité de la paie de la majorité des enfants travailleurs leur permet de faire face à certaines charges, cela apparaît dans le graphique suivant.

Graphique 2 : Répartition des enfants apprentis «gbaka» en fonction des charges pesantes



Source : notre étude, juillet 2018

¹⁰ Expression employée dans le milieu du transport qui signifie la recette du jour

On remarque que 32 enfants travailleurs soit 15.6% affirment participer aux charges du ménage. Tandis que 52 d'entre eux soit 25.4% avancent soutenir financièrement les parents. Bon nombre de ces enfants travailleurs (108) soit 52.7% disent ne pas avoir de charge. La majorité d'entre eux (142) soit 69.3% estiment qu'ils épargnent ou signent des cartes journalières. Ces taux avoisinent les 100% lorsque l'on prend en compte des réponses à choix multiples (deux possibilités de réponses). Le taux d'enfants qui participent aux charges du ménage familial s'explique par le fait que ces enfants travailleurs s'unissent entre amis pour louer des maisons. Cela apparaît dans les propos d'un apprenti «gbaka» W.V., de la ligne Adjamé - Abobo :

C'est mon ami qui m'a donné position on travaillait tous les jours après on a décidé de louer une maison. On vit en groupe dans une cour commune à Yao-séhi. On s'associe pour faire les dépenses quand le mois fini chacun donne un peu un peu pour payer la maison pour la nourriture on gère au jour le jour.

Le taux d'enfants qui dit soutenir financièrement les parents se justifie par le fait que ces enfants conscients des difficultés financières que traversent les parents travaillent pour leur apporter une aide économique. Cela est perceptible dans les propos de l'apprenti «gbaka» F.J., de la même ligne : *«mes parents sont au village, je suis venu me chercher ici quand j'ai un peu d'argent je leur envoie aussi»*. Un autre apprenti «gbaka» K.S., de la ligne Adjamé – Cocody va plus loin en ces termes : *«quand je rentre le soir à la maison je donne tout l'argent que j'ai eu à ma maman c'est elle qui me donne 500 FCFA le lendemain en partant au travail»*.

Le taux élevé d'enfants n'ayant pas de charge concerne ceux qui exercent l'activité de façon temporaire ou occasionnelle juste pour satisfaire un besoin momentané. Cela apparaît dans les propos de l'apprenti «gbaka» Z.L., de la ligne Adjamé – Yopougon : *«je suis apprenti mécanicien comme les fêtes approchent c'est pourquoi je suis venu balancer pour gagner un peu d'argent pour acheter mon habit de fête»*. Un autre apprenti «gbaka» G.D., de la même ligne ajoute : *«comme ce sont les vacances je suis venu travailler pour gagner un peu d'argent pour préparer la rentrée scolaire»*.

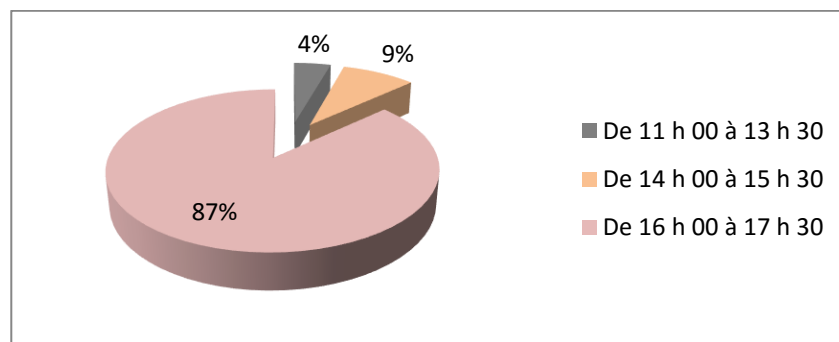
Ce fort taux d'enfants qui épargnent ou signent des cartes journalières s'explique par le fait que conscients des besoins physiologiques de l'homme ces apprentis «gbaka» décident d'épargner leurs gains. En effet, au sein des différentes gares des tontines sont organisées communément appelées «cartes¹¹». Ce système consiste à récupérer un montant journalier au choix de la personne (500 FCFA, 1000 FCFA, 2000 FCFA, 3000 FCFA...) et au bout d'un mois la somme obtenue est remise au participant avec une réduction de la valeur d'un jour. La plupart des enfants qui ont affirmé participer aux charges des ménages, soutenir financièrement les parents se retrouvent dans ce cas. Ainsi la majorité des enfants apprentis «gbaka» de ce milieu opte pour cette pratique afin de satisfaire certains besoins tels que décliné par Maslow dans la pyramide des besoins. Selon Maslow (1954), les besoins humains sont classés en cinq catégories : les besoins physio-logiques, de sécurité, d'appartenance, d'estime et d'auto-accomplissement. Dans le cadre de cette étude, les besoins que les enfants exerçants dans le transport en commun des minicars «gbaka» cherchent à satisfaire sont les besoins physiologiques. Cela est perceptible dans les propos de l'apprenti R.V., de la ligne Adjamé – Yopougon qui s'exprime de la sorte : « j'ai ramassé ma tontine pour acheter des habits et mon vélo ».

Le choix des enfants de participer à une tontine est motivé par la satisfaction de besoins vitaux. La satisfaction de ces besoins physiologiques est une source de motivation pour les enfants travailleurs dans le transport en commun des minicars «gbaka».

¹¹ Système ivoirien qui consiste à réunir des personnes qui doivent s'acquérir d'un montant journalier. Le montant épargné est remis à la personne avec la réduction de la valeur d'un jour qui revient au gérant de la tontine.

3.4. Le travail des enfants apprentis «gbaka» comme une activité abusive

Graphique 3 : Répartition des enfants apprentis «gbaka» en fonction des heures de travail journalier



Source : notre étude, juillet 2018

Sur les 205 enfants économiquement actifs seulement 9 soit 4% estiment leur durée de travail entre 11 et 13 h 30 par jour. 18 d’entre eux soit 9% évaluent cette durée entre 14 et 15 h 30 de travail journalier. La majorité de ces enfants 178 d’entre eux soit 87% estiment que la durée de travail est comprise entre 16 h 00 et 17 h 30. Cette prédominance s’explique par le fait que les enfants débutent le travail très tôt le matin pour finir très tard le soir. Cela est perceptible dans les propos de l’apprenti Z.G., de la ligne Adjamé – Yopougon : «*je monte à 05 h 30 pour finir à 22 h 00 ou 22 h 30 souvent*».

Un autre apprenti D.S., de la même ligne ajoute : «*parfois, il faut se lever à 04 h 00, 04 h 30, 05 h 00 si tu veux avoir position pour finir parfois à 22 h 00*».

Cet état de fait pousse le responsable de l'ONG REMAR K.Q., a déclaré que : *«les apprentis gbaka travaillent des heures durant à un rythme incommensurable, ils se lèvent très tôt le matin pour se coucher très tard le soir»*.

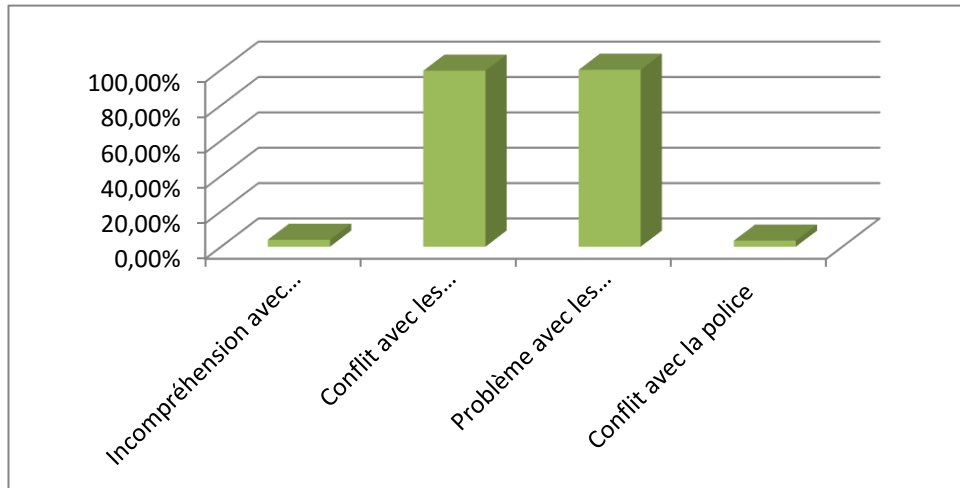
Cette attitude des enfants économiquement occupés s'explique par le fait qu'ils veulent dans un premier temps obtenir un véhicule sur lequel travailler et dans un second temps maximiser les gains. Ces enfants motivés par le désir de gagner de l'argent travaillent au-delà des huit (8) heures journalières de travail réglementaire en Côte d'Ivoire. Ces enfants apprentis «gbaka» dépassent l'heure journalière recommandée de 3, 4, 5, 6, 7 heures. La plupart d'entre eux font le double voire un peu plus de l'heure journalière réglementaire.

De ces données, il ressort que les enfants apprentis travaillent de façon abusive dans le transport en commun des minicars «gbaka».

3.5. Le travail des enfants apprentis «gbaka» comme une activité dangereuse

A la question de connaître les difficultés auxquelles les enfants travailleurs sont confrontés le tableau suivant nous donne des indications sur les propositions de réponses.

Graphique 4 : Répartition des enfants apprentis «gbaka» en fonction des difficultés rencontrées



Source : notre étude, juillet 2018

On s'aperçoit que seulement 7 enfants soit 3.4% disent avoir des problèmes avec les policiers. Tandis que 8 enfants apprentis «gbaka» soit 4% affirment qu'il existe une incompréhension entre eux et leur patron. Un grand nombre d'apprentis «gbaka» (204) soit 99.5% ont confirmé l'existence de conflit les opposant aux collecteurs de taxe «gnambro¹²». L'ensemble des enfants apprentis «gbaka» (205) soit 100% mettent en évidence des problèmes qui les opposent aux usagers. Ce taux élevé d'enfants apprentis «gbaka» ayant des conflits avec les collecteurs de taxe «gnambro» s'explique par le fait que la collecte de fonds relatifs aux droits de chargement se fait le plus souvent dans la violence. Telle est la vision partagée par Tioté (2015). Les problèmes avec les usagers est dû au souci de monnaie qui pousse l'apprenti à remettre un montant pour deux, trois personnes (phénomène d'association).

¹²Terme malinké exprimé sous la forme contractée qui signifie "moi ma main". Personne destinée à charger les véhicules de transport communément appelé «gbaka» et à réclamer le droit de chargement.

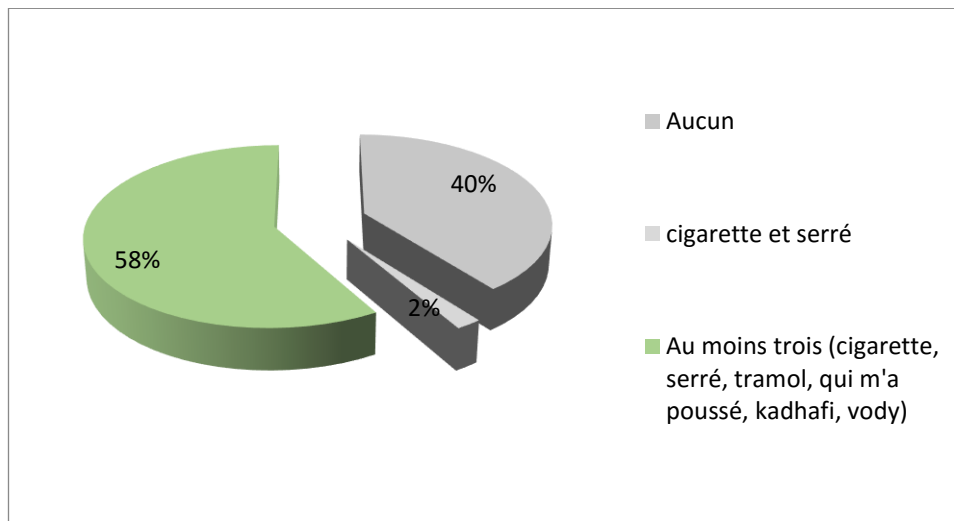
C'est dans ce même ordre d'idée que le responsable de l'ONG REMAR R.V., affirme que :

Les enfants qui exercent dans le transport en commun des minicars gbaka s'exposent au risque d'accidents de circulation, d'emprisonnement pour les cas de vol (colis et bagages emportés), consommation de stupéfiants, bagarre avec les usagers pour cause de monnaie.

Quant à la question de savoir si ces apprentis «gbaka» ont été victime d'un accident de la circulation, 53 d'entre eux ont répondu à l'affirmatif. Les types d'accidents de circulation dont ils sont victimes se présente comme suite : coalition entre véhicules ou chute du minicar «gbaka». Les enfants ayant été victime d'une coalition entre leur minicar «gbaka» et un autre véhicule s'explique par le mauvais état du minicar «gbaka» ou le manque d'expérience du conducteur. Les autres qui affirment qu'ils sont tombés du véhicule relève de la dangerosité de l'activité elle-même. En effet, le métier d'apprenti qui consiste à s'accrocher au minicar «gbaka» tout en appelant les usagers et en signalant les arrêts relève d'une certaine dangerosité dans la pratique occasionnant du coup la chute de certains d'entre eux.

3.6. Le travail des enfants apprentis «gbaka» synonyme de consommation de stupéfiants

Graphique 5 : Répartition des enfants travailleurs en fonction de la consommation de stupéfiants



Source : notre étude, juillet 201

A la lecture de ce graphique, on remarque 81 enfants apprentis «gbaka» soit 39.5% disent ne pas consommer de stupéfiants en ces termes : «moi, je suis ‘sans dose¹³’». Ce taux s’explique par le fait que ces apprentis viennent d’intégrer le secteur du transport en commun des minicars «gbaka», ils ne maîtrisent pas encore les rouages du milieu. Seulement 4 enfants soit 2% avouent qu’ils fument de la cigarette et consomment du café appelé ‘serré’. La majorité de ces enfants 120 soit 58.5% consomment en plus de la cigarette et du café d’autres stupéfiants tels que : ‘tramol’, ‘qui m’a poussé’, ‘kadhafi’ et ‘vody’. Ce fort taux se justifie par le fait que les enfants apprentis «gbaka» adoptent ces pratiques afin de maintenir le cap au-delà de leurs forces physiques. Cela apparaît dans les propos du responsable de l’ONG REMAR G.K.:

¹³ Expression qui signifie qu’il ne consomme pas de stupéfiant

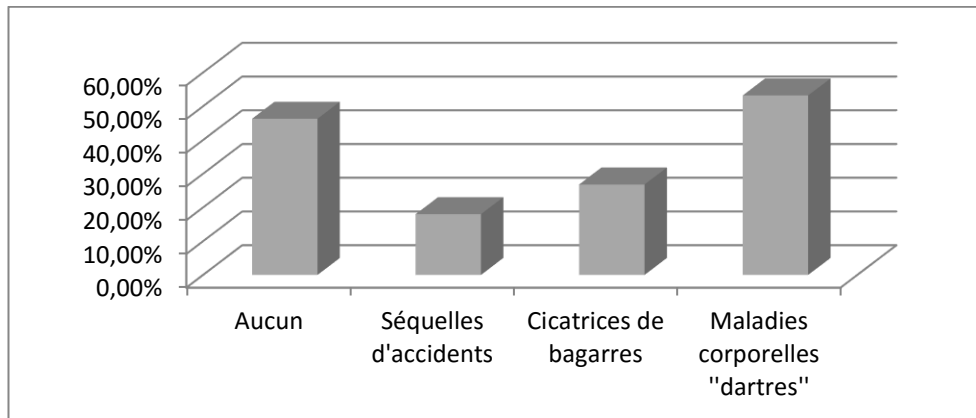
Plus de 80% des personnes qui travaillent dans le secteur du transport en commun des minicars «gbaka» absorbent des stupéfiants. C'est le nid de consommation des stupéfiants parce qu'ils travaillent 24 heures /24 heures à un rythme incommensurable. Ils ont donc besoin de surexcitants tels que le café, la babetulique, la métaphetaline, la rivotril (une substance qui est consommé par les chevaux)... pour se surpasser et travailler au-delà de leur capacité physique.

Un autre responsable de l'ONG MONIQUE MARNET T.B., ajoute en ces termes : *«c'est parce qu'ils veulent aller au-delà de leur capacité physique pour maximiser leur gains qu'ils prennent des stupéfiants, drogues».*

De ces assertions, il ressort que les enfants exerçant dans le transport en commun des minicars «gbaka» consomment les stupéfiants, les drogues afin de travailler au-delà de leur capacité physique pour maximiser leur profit. Puisque la majorité de ces enfants font pratiquement le double des heures de travail réglementaire en CI (voir graphique 3). Ils se lèvent à 05 h 30 pour terminer à 22 h 30 pour la plupart, ils consomment donc des stupéfiants afin de rester en éveil pour obtenir la recette journalière souhaitée.

3.7. Le travail des enfants apprentis «gbaka» synonyme de maladies corporelles

Graphique 6 : Répartition des enfants apprentis «gbaka» en fonction des séquelles physiques



Source : notre étude, juillet 2018

On s'aperçoit que 95 enfants travailleurs soit 46.3% n'ont pas de séquelles physiques visibles alors que 37 soit 18% ont des séquelles d'accidents et 55 soit 26.8% ont des cicatrices de bagarres. La majorité des enfants travailleurs (109) soit 53.2% ont des maladies corporelles en l'occurrence les 'dartres'. Ces taux sont dus aux nombre possibilités de réponses à choix multiples (trois réponses possibles).

Les enfants apprentis «gbaka» ayant des séquelles d'accidents sont ceux qui ont subi des accidents de travail desquels certains ont gardé des séquelles.

Les enfants ayant des cicatrices de bagarres concernent ceux qui sont adeptes des bagarres. Ces enfants apprentis «gbaka» s'engagent par moment dans des conflits d'occupation de zone d'activité pour le compte du syndicat. Ils en sortent souvent avec des blessures dont ils gardent les cicatrices. Certains d'entre eux adorent se disputer, se bagarrer avec leurs amis (pour diverses raisons) ou les usagers (pour cause de monnaie) ce qui engendre des coups et blessures dont ils gardent des cicatrices par moment.

Cette prédominance d'enfants travailleurs ayant des maladies corporelles «*dartres*» s'explique par le fait que ces enfants ont un problème d'hygiène. Cela apparaît dans les propos d'un responsable syndicat X.J., de la commune d'Adjamé :

En général, les enfants qui travaillent dans ce milieu n'aiment pas se laver comme tous les enfants d'ailleurs. Sauf que ces enfants travaillent de longues durées sous le soleil ou la pluie donc ne pas se laver signifie dégager une forte odeur et à la longue cela provoque les dartres et autres. Moi, quand je vois un enfant qui est très sale je le chasse et en lui demandant d'aller se laver.

De cette assertion, il ressort que ces enfants travaillent de longues heures sous les intempéries et le soleil sans se laver régulièrement. Ce manque d'hygiène des enfants travailleurs fait qu'ils dégagent de fortes odeurs engendrant sur le long terme les maladies corporelles tels que les dartres.

4. Discussions

4.1. Le travail des enfants comme valeur économique

C'est dans un tel contexte que BIT-IPEC/LUTRENA (2005) avance que des raisons d'ordres économiques constituent le premier motif de l'exploitation infantile dans le secteur informel à Abidjan. Le travail des enfants est une mobilisation de ressources additionnelles permettant ainsi à ces derniers de se prendre en charge et d'alléger les charges familiales. Quant à Kanhonou (2010), il affirme que le travail des enfants au Bénin leur permet à la fois d'accumuler du capital humain technique, mais aussi de bénéficier d'un revenu pour satisfaire les dépenses quotidiennes.

4.2. Le travail des enfants comme facteur de réintégration sociale

Nos résultats corroborent ainsi avec ceux de Charmes (1985) qui décrit que le travail des enfants dans le secteur non structuré en Tunisie comme une forme d'apprentissage, de formation auprès des adultes ce qui contribue tôt ou tard à leur insertion dans le tissu social. Ces enfants qui exercent avec les aînés acquièrent un savoir-faire qu'ils détiendront et qui facilitera leur insertion sociale. Quant à Kouassi (2010), il mentionne que les travaux champêtres permettent aux enfants d'acquérir une connaissance, une expérience. Cette connaissance leur permet de réaliser leurs projets de vie et de s'intégrer dans leurs communautés voire la société. Ces enfants qui n'ont aucune possibilité de mobilité verticale dans le secteur formel acquièrent des techniques culturelles du café et du cacao ce qui leur permet d'évoluer dans le milieu agricole.

4.3. Le travail des enfants comme moyen d'autonomisation sociale

Ces résultats sont confirmés par Cavagnoud (2014) qui montre que le travail des enfants au Pérou participe à la reproduction sociale des moyens d'existence de l'individu et à son inscription dans un collectif. Le travail des enfants est donc une quête d'argent de poche régulier ou une recherche d'autonomie financière. Marguerat et Touré (1991) rejoignent l'auteur précédent en affirmant que les métiers des enfants de la rue du Togo (porteurs de paquets sur les parkings, cireurs de chaussures gardiens de voitures...) leur permet de subvenir aux besoins sociaux. Il souligne qu'en majorité d'origine défavorisée, la rue réussit à faire vivre les enfants qui sont devenus en s'en sortant seuls, chauffeurs, mécaniciens plus ou moins stables. Ce secteur est si dynamique que les enfants mettent en œuvre toutes sortes de stratégies afin de subvenir à leurs besoins.

4.4. Le travail des enfants comme une activité abusive

Ces données sont confirmées par le BIT (2008) qui avance que le travail à plein temps empêche les enfants de bénéficier d'une éducation. Ils n'apprennent pas les bases de la lecture, de l'écriture ou du calcul et ne développent pas leurs processus de réflexion. Cela entrave leurs capacités futures. En effet, plus tôt un enfant commence à travailler, plus importante sera sa perte de revenu à l'âge adulte. C'est dans ce même ordre d'idée

que l'OIT (2014) mentionne qu'au Pérou, principalement à Lima et dans les grandes villes de la côte, des enfants sont souvent soumis à des horaires de travail abusif de dix, douze et jusqu'à seize heures par jour comme domestiques.

4.5. Le travail des enfants comme une activité dangereuse

Gulrajani (1996) note que le travail des enfants dans les industries de tapis indien est une activité dangereuse pour les poumons du fait des flocons de laine qui flottent dans l'atelier d'exercice. De plus, la forte concentration sur le motif, et la position inconfortable dans laquelle les enfants sont assis pendant des heures d'affilée sont réputés abîmer les yeux et blesser les doigts. Cette vision est partagée par Bahri et Gendreau (1996) qui affirment que de nombreux risques sont liés au travail des enfants en milieu urbain il y a entre autre les accidents, les maladies, les perturbations dans leur développement physique.

4.6. Le travail des enfants dans le secteur informel synonyme de consommation de stupéfiants

Dans cette même veine, Okou (2014) déclare que les enfants apprentis «*gbaka*» travaillant dans un monde de pression et de rendement consomment la drogue afin de lutter contre la fatigue et la faim. Cette vision est partagée par Koffi (1997) qui déclare qu'à Abidjan les mineurs ont recours à des pratiques illicites dans l'exercice de leurs activités afin de maximiser les gains. Ces enfants travailleurs ont recours à la consommation de la drogue dans leurs différentes activités. Tels sont les cas, des apprentis «*gbaka*» qui travaillent des heures durant dans des conditions périlleuses. Ils consomment donc la drogue afin de ne pas ressentir la fatigue et de tenir le plus longtemps possible.

4.7. Le travail des enfants comme synonyme de maladies corporelles

Alvim (1985) affirme que l'utilisation des mineurs dans les industries brésiliennes au cours des années 1930 et 1940 est considérée par les familles de ces enfants travailleurs comme imposée par les industries elles-mêmes, surtout dans le cas des mineurs de 14 ans, mais aussi comme un élément formateur et comme une aide à la reproduction familiale du groupe de travailleur. Cette vision est partagée par Berté (2016) qui avance que l'utilisation des enfants comme apprentis «*gbaka*» est liée à une logique de reproduction de l'activité de transport car le passage du stade d'apprenti à celui de conducteur se fait en un laps de temps. Cette évolution rapide du statut social influence fortement l'âge d'intégration sociale si bien que la précocité de l'âge d'exercice de l'activité d'apprenti «*gbaka*» devient un principe de fonctionnement dans ce milieu. Contrairement à ces résultats, cette étude démontre que le travail des enfants apprentis «*gbaka*» engendre des maladies corporelles.

Conclusion

L'intérêt pour ce sujet est né de plusieurs constats effectués lors de nos déplacements dans le district d'Abidjan. En effet, nous avons constaté à maintes reprises la présence d'enfants dans le transport des minicars «gbaka». Notre intérêt pour ce sujet s'est accru le 16 Avril 2018 après l'accident de travail mortel d'un enfant apprenti à Adjamé «liberté-CIE». La présente étude avait pour but d'analyser les enjeux socio-économiques du travail des enfants dans le transport en commun des minicars «gbaka».

Au terme de cette étude, il ressort de notre analyse que d'une part le travail des enfants apprentis «gbaka» a une valeur économique, est un facteur de réintégration sociale, un moyen d'autonomisation sociale. Et que d'autre part le travail des enfants apprentis a un caractère abusif, dangereux, incite à la consommation de stupéfiants et engendre des maladies corporelles. Cette étude peut permettre aux décideurs sociaux d'approfondir les mesures ou de les réorientées afin de remédier au phénomène du travail des enfants dans le transport en commun des minicars «gbaka». La prise en compte des difficultés socio-économiques des enfants travailleurs par les instances chargées de la question peut s'avérer primordiale. A cet effet, nous préconisons que des activités extrascolaires soient organisés par les établissements pendant les congés et vacances afin de permettre aux élèves qui exercent l'activité dans ces périodes d'exercer d'autres activités rentables.

Sans être exhaustive, cette étude serait beaucoup plus enrichissante si on relevait les enjeux culturels liés au travail des enfants dans le transport en commun des minicars «gbaka».

BIBLIOGRAPHIE

Alvim, R. (1985). *Constituição da Família e Trabalho industrial*. PPGAS-Museu Nacional, UFRJ.

Bahri, A & Gendreau, F. (1996). *Le travail des enfants dans le contexte institutionnel africain*. Paris : IRD/ICCREDE.

Berté, A. (2016). *Problématique du travail des enfants dans le secteur informel en Côte d'Ivoire : cas des apprentis «gbaka» dans le district d'Abidjan*, Thèse Unique de Doctorat, UFR Sociologie, Université FHB de Cocody.

BIT. (2002). *Un avenir sans travail des enfants : rapport global en vertu du suivi de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*, Genève, Organisation Internationale du Travail (OIT), Bureau International du Travail.

BIT. (2008). Les employeurs et le travail des enfants. *Guide I: Introduction à la problématique du travail des enfants*, Genève, Organisation Internationale du Travail (OIT), Bureau International du Travail.

BIT. (2010). La lutte contre le travail des enfants : passer à la vitesse supérieure, in Travail le magazine de l'OIT, (n°69), p. 47.

BIT-IPEC/LUTRENA. (2005). *La traite des enfants aux fins d'exploitation de leur travail dans le secteur informel à Abidjan, Côte d'Ivoire*. Rapport d'enquête, Côte d'Ivoire.

Cavagnoud, R. (2014). Travail des enfants et économie informelle : le cas du Pérou. In *La Découverte/ Regards croisés sur l'économie*. Vol 1 - n° 14 pages 216 à 228.

Charmes, J. (1985). *L'apprentissage sur le tas dans le secteur non structuré en Tunisie*.

Gulrajani, M. (1996). Les enjeux et les retombées «travail des enfants et secteur de l'exportation une étude de cas : l'industrie du tapis indien» in Schlemmer Bernard (coord), *L'enfant exploité : oppression, mise au travail, prolétarisation* (p.68-87), Hommes et Sociétés. Paris : Karthala et Orstom.

INS. (2013). *Etude des phénomènes de la traite et du travail des enfants dans les secteurs de l'agriculture, des mines, du transport, du commerce et du domestique*. CI.

Kanhonou, H.-J. (2010). *La problématique du travail des enfants dans l'arrondissement de Godomey*. Mémoire de Maîtrise, BENIN.

Koffi, A.-M. (1997). *Exercice de petits métiers et délinquance juvénile à Abidjan, cas de la commune d'Adjamé*, Mémoire de Maîtrise, UFR Criminologie, Université FHB de Cocody.

Kouassi, K.-J. (2010). *La traite des enfants immigrés dans les plantations de café-cacao dans la région de la marahoué*, Thèse Unique de Doctorat, UFR Criminologie, Université FHB de Cocody.

Marguerat, Y & Touré, A. (1991). A la découverte des enfants de la rue, in *Entente Africaine, Revue Trimestrielle* n°85.

Okou, D.-E. (2014). *L'exploitation des enfants dans le secteur informel à Abidjan*, Thèse de Doctorat Unique, UFR Criminologie, Université FHB de Cocody.

OIT. (2014). Pérou : la rébellion des balais contre le travail domestique des enfants in *Actualités des droits de l'enfant*. Rueff, J. (2002). *Le travail des enfants plombe le cacao ivoirien : le premier producteur mondial menacé de boycott*.

Achévé d'imprimer
sur les presses de l'IPNETP

Juin 2019

ISBN : 2-909426-45-9
EAN : 9782909426501

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION

SOUSSION D'ARTICLES : info@ipnetp.ci